



Association France Palestine Solidarité

L'AFPS : qui sommes-nous ?

➤ L'Association France Palestine Solidarité

L'Association France Palestine Solidarité (AFPS), constituée de personnes physiques attachées au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à la défense des droits humains, a pour vocation le soutien au peuple palestinien dans sa lutte pour la réalisation de ses droits nationaux.

Notre association est née en 2001 de la fusion de l'Association Médicale Franco Palestinienne et de l'Association France Palestine. Elle est aujourd'hui forte de près de 5000 adhérents regroupés dans une centaine de groupes locaux en France.

➤ Une question toujours centrale, une situation inacceptable

La question palestinienne est et reste centrale par ce qu'elle concentre d'injustice, d'engagements non tenus, de responsabilités des puissances occidentales.

Nous ne sommes pas devant un conflit entre deux États, qui pourrait se terminer par un peu de bonne volonté de part et d'autre. Nous sommes devant un processus de dépossession du peuple palestinien de sa terre et de ses ressources par l'État d'Israël, puissance occupante qui dispose du monopole de la force armée et rejette toutes les résolutions de l'ONU.

Toute personne de conscience qui va se rendre compte de la situation sur le terrain en revient horrifiée par l'occupation, la colonisation, l'enfermement et la dépossession subis par le peuple palestinien, et admirative devant sa culture, son éducation, sa force morale pour s'accrocher à sa terre.

➤ Nous agissons pour une paix réelle et durable fondée sur le droit international

Nous agissons pour une paix réelle et durable fondée sur l'application du droit international, en lien avec les représentants du peuple palestinien, les organisations de la société civile palestinienne, les organisations israéliennes opposées à la colonisation et à l'occupation.

Nous demandons :

- la fin de l'occupation de tous les territoires envahis en 1967 et le démantèlement de toutes les colonies,
- l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination, et notamment de son droit à créer un Etat indépendant, souverain et viable dans les frontières d'avant juin 1967 avec Jérusalem Est comme capitale,
- la reconnaissance du droit au retour des réfugiés palestiniens conformément à la résolution 194 de l'ONU,
- une protection internationale pour le peuple palestinien.

➤ Rassembler largement en France et en Europe

L'exigence de justice pour le peuple palestinien rassemble la population française bien au-delà de notre organisation.

Au sein du Collectif national pour une Paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, nous menons des campagnes conjointement avec les organisations de défense des droits de l'Homme, les syndicats, les partis politiques, les autres organisations de solidarité avec la Palestine...

Nous sommes cofondateurs et engagés dans la Plateforme des ONG pour la Palestine, qui réunit, pour la défense des droits de l'Homme et du droit international pour le peuple palestinien, les organisations de défense des droits de l'Homme et un grand nombre d'ONG françaises. Par leur action de terrain, celles-ci sont particulièrement sensibles aux conditions inacceptables que subit le peuple palestinien.

Nous sommes partie prenante de la Coordination européenne des comités et associations pour la Palestine, qui agit auprès des institutions européennes et dont le siège est à Bruxelles.

L'AFPS est signataire de la campagne internationale lancée par la société civile palestinienne pour le boycott, le désinvestissement et les sanctions tant qu'Israël ne respecte pas le droit international. Elle choisit ses actions en toute indépendance, avec le souci de rassembler, d'être comprise, et d'éviter tout amalgame. Les objectifs de nos campagnes sont toujours en lien avec la réalité de l'occupation, de la colonisation et des violations du droit international et des droits de l'Homme par l'État d'Israël.

➤ Notre organisation démocratique

Les groupes locaux de l'AFPS ont leur propre personnalité juridique : ils prennent leurs décisions en toute indépendance dans le respect de leur organisation démocratique, de la charte de l'AFPS, et des orientations décidées par le congrès.

Le congrès, qui réunit tous les trois ans les délégués des Groupes locaux, vote le rapport d'orientation qui va déterminer l'action de l'AFPS pour la période à venir. Il élit le Conseil national qui va mettre en œuvre, sur la durée de son mandat, les orientations décidées. Le Bureau national, issu du Conseil national, assure les fonctions exécutives et anime l'activité nationale de l'AFPS. Il s'appuie sur des groupes de travail thématiques du Conseil national.

➤ Agir pour le respect du droit, exprimer notre solidarité concrète

Le refus des règles internationales, l'affirmation de la loi du plus fort, la dépossession des habitants de leurs moyens d'existence, l'organisation d'un système fondé sur l'inégalité entre personnes : c'est la politique qui est aujourd'hui à l'œuvre en Israël et Palestine.

C'est la politique que nous combattons par notre action, fondée sur le respect du droit international et les droits de l'Homme et sur l'égalité entre les personnes qui habitent un même territoire. C'est au nom de ces principes qu'avec de nombreuses autres organisations nous demandons l'arrêt de toute relation économique avec les colonies israéliennes en Palestine occupée, la fin de toute complicité avec le système d'occupation, notamment dans le domaine militaire, la libération des prisonniers politiques palestiniens, la levée du blocus de Gaza, le droit au retour des réfugiés palestiniens et l'égalité des droits entre tous les citoyens.

Nous sommes engagés dans de nombreux projets concrets avec nos partenaires palestiniens dans le domaine de la production agricole, de la culture, de l'aide à l'enfance. Nous organisons le parrainage de plus de 600 enfants palestiniens. Ces projets concrets, souvent menés en partenariat avec des collectivités locales, sont inséparables de notre solidarité politique.

À travers ces projets, à travers les nombreuses missions que nous organisons sur place, nous tissons de nombreux liens concrets avec la société palestinienne.

➤ L'urgence de l'engagement politique

Organisation de la société civile, nous ne nous substituons pas aux responsables politiques mais portons l'exigence d'un engagement fort de leur part contre la situation inacceptable que subit le peuple palestinien et pour une paix durable fondée sur le respect du droit international.

Au plus haut niveau de l'État, auprès des parlementaires, auprès des élus locaux, nous agissons pour que la France fasse entendre une voix résolue dans ce sens : on ne peut plus attendre pour reconnaître l'État de Palestine, pour mettre en place des sanctions internationales tant qu'Israël continue à violer le droit international et les droits de l'Homme, pour prendre la tête d'une initiative multilatérale pour une solution durable fondée sur le droit et sur l'égalité de tous les citoyens.

La France en a la capacité, elle en a le devoir, l'Histoire montre que sa voix peut porter.